

**FORMATIONS  
validantes DPC**

## Médecins : faites de votre obligation triennale de DPC une opportunité !

### CONTEXTE

ELSAN, leader de l'hospitalisation privée, a conclu un partenariat avec le CHEM, organisme de formation, pour vous proposer une **offre de formations validantes DPC, hautement qualitatives.**

Cible : Médecins

Format : sessions de 3h

Intérêts : meilleure connaissance de votre territoire et des filières de soins ELSAN à proximité, création d'un réseau ville-hôpital, rencontre de vos pairs (++) : si libéral : indemnisation de votre temps passé en formation / et si salarié, vous rapprocher de votre RH pour prise en charge éventuelle)

### BON A SAVOIR

\*Si je suis libéral :

- **Forfait 2026 d'indemnisation** auquel j'ai droit pour le temps passé en formation : 45€/heure
- **Nombre maximal d'heures de formation DPC** prises en charge par les pouvoirs publics sur 2026 : 21h
- Ma formation DPC **peut être indemnisée par les pouvoirs publics si j'ai une activité libérale > 50%** (attention vous devez vous inscrire en faisant la demande d'indemnisation auprès de l'Agence nationale du DPC : <https://www.agencedpc.fr/professionnel/> + en vous inscrivant auprès de l'organisme de formation via son site internet : [chem-sante.fr](http://chem-sante.fr)).

\*Si je suis salarié : vous rapprocher de votre RH pour voir s'il accepte de prendre en charge la formation ; en cas de refus, vous pouvez vous inscrire à vos frais

\*Le Développement professionnel continu (DPC) est une **obligation triennale** qui s'impose aux 28 professions de santé (article L 4021-1 du Code de la santé publique), peu importe le statut libéral/salarié = **Chaque professionnel de santé** doit donc, par période de 3 ans, justifier de la réalisation d'actions labélisées DPC par l'Agence nationale du DPC (ANDPC)

\*Pour toute aide dans votre inscription, vous pouvez contacter le CHEM à [secretariat@chem-sante.fr](mailto:secretariat@chem-sante.fr) ou au 02 98 46 44 97



Comment s'inscrire au  
DPC ?

 [chem-sante.fr](http://chem-sante.fr)  
 02 98 46 44 97  
 [secretariat@chem-sante.fr](mailto:secretariat@chem-sante.fr)